

**Les étudiants en préprofessionnalisation**

- Les AED en préprofessionnalisation (AED PRÉPRO)
- Les étudiants en stage d’observation et de pratique accompagnée (SOPA)
- Les étudiants contractuels alternants (ECA)

**Les fonctionnaires stagiaires**

- Les fonctionnaires stagiaires à mi-temps
- Les fonctionnaires stagiaires à temps plein



## LES ÉTUDIANTS AED EN PRÉPROFESSIONNALISATION

	Recrutement	Sélection et affectation	Quotité et rémunération	Missions <i>Une pratique professionnelle graduée avec une montée progressive en responsabilité</i>	Service gestionnaire	Tutorat
<b>L2</b>	DAFOR-EAFC  Un contrat de 3 ans  Niveau collège	Inspection  - choix de l'établissement d'accueil et du tuteur  - suivi sur la durée du contrat	6 heures par semaine  690 euros net mensuel	Observation Intervention ponctuelle sur des séquences pédagogiques sous la responsabilité du tuteur Participation à des dispositifs comme « Devoirs faits »	Service administratif : Lycée Eiffel, Gagny  Service financier : Lycée La Rochette, Dammarie-Les-Lys	Un tutorat mixte  Un tuteur en établissement (L2 L3 et M1) et un tuteur référent à l'Inspé (M1)
<b>L3</b>	Disciplines concernées : mathématiques / lettres modernes / anglais / espagnol / allemand / sciences de la vie et de la terre / sciences physiques et chimiques / histoire-géographie		6 heures par semaine  960 euros net mensuel	Observation Intervention ponctuelle sur des séquences pédagogiques sous la responsabilité du tuteur Participation à des dispositifs comme « Devoirs faits » Participation à l'accompagnement personnalisé		Une rémunération annuelle de 800 euros pour le tuteur en établissement. (services faits constatés par l'inspection et rémunération par la DAFOR-EAFC sur la paye de juillet)
<b>M1</b>			6 heures par semaine  975 euros net mensuel	Enseignement de séquences pédagogiques complètes. Avec l'aide de son tuteur, possibilité de remplacer un enseignant absent le jour de sa présence dans le collège en enseignant sa discipline à une classe concernée par l'absence de courte durée.		

<b>M2</b>	DAFOR-EAFC  Un nouveau contrat d'1 an après avis de l'Inspé et de l'inspection.  Disciplines concernées identiques.	Inspection  - choix de l'établissement d'accueil et du tuteur  - suivi sur la durée du contrat	6 heures par semaine  975 euros net mensuel	Exercice en pleine responsabilité devant élèves	Service administratif : Lycée Eiffel, Gagny  Service financier : Lycée La Rochette, Dammarie-Les-Lys	Un tutorat mixte : un tuteur établissement et un tuteur référent à l'Inspé  Une rémunération annuelle de 800 euros pour le tuteur terrain (services faits constatés par l'inspection et rémunération par la DAFOR-EAFC sur la paye de juillet)
-----------	---	--	---	---	--	--

À noter : La durée de travail annuelle est de **312 heures**. Le service devant élèves des bénéficiaires de ce contrat s'établit à **6 heures par semaine dans le second degré**.

Les heures restantes pour atteindre les 312 heures de présence annuelles dans l'établissement peuvent être notamment consacrées à la préparation des interventions devant les élèves, à l'analyse réflexive, notamment en lien avec le tuteur en établissement et à la participation aux réunions des comités et instances propres aux établissements.

À l'issue du M1 MEEF, si l'étudiant en M2 n'a pas de contrat d'AED PRÉPRO, il peut candidater pour être recruté en tant qu'ECA – étudiant contractuel alternant ou bien signer une convention de stage en tant que SOPA – stage d'observation et de pratique accompagnée.

LES ÉTUDIANTS MEEF EN M2 : ECA OU SOPA						
	Recrutement	Sélection et affectation	Quotité et rémunération	Missions	Service gestionnaire	Tutorat
<b>ECA</b>	DAFOR-EAFC Un contrat d'1 an non renouvelable	DOS Identification des berceaux disponibles  Inspection - pré-sélection sur dossier - entretien avec les candidats retenus - choix de l'établissement d'accueil et du tuteur - suivi sur la durée du contrat	Équivalent d'un tiers temps de l'obligation de service des professeurs et CPE. 6h pour toutes les disciplines sauf EPS et documentation. Ne peut pas effectuer des heures supplémentaires. 750 euros net mensuel	Exercice en pleine responsabilité devant élèves	Rectorat - DPE	Un tutorat mixte : un tuteur établissement et un tuteur référent à l'Inspé Une rémunération annuelle de 800 euros pour le tuteur en établissement (services faits constatés par l'inspection et rémunération par la DAFOR-EAFC sur la paye de juillet)
<b>SOPA</b>	DAFOR-EAFC / Inspé Signature d'une convention de stage d'1 an	Inspection - choix de l'établissement d'accueil et du tuteur  - suivi sur la durée de la convention	9h par semaine en établissement  Gratification de 126,36 euros net sur 10 mois	Observation Intervention ponctuelle sur des séquences pédagogiques sous la responsabilité du tuteur	DAFOR-EAFC  <a href="mailto:formation-initiale@ac-creteil.fr">formation-initiale@ac-creteil.fr</a>	Un tuteur en établissement Une rémunération annuelle de 300 euros pour le tuteur en établissement. (rémunération sur services faits / saisie par le chef d'établissement sur l'application ASIE)

À noter : pour les étudiants en M2 (AED PRÉPRO, ECA, SOPA), les emplois du temps sont à construire en tenant compte du calendrier de journées possibles en établissement transmis dès juin.

LES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES, LAURÉATS DES CONCOURS 2022					
	Quotité de service	Formation	Affectation (support berceau et tutorat)	Service gestionnaire	Tutorat
<b>Lauréats MASTER MEEF</b>	Exercice à plein temps	Crédit de 12 jours de formation	DOS et inspection (choix de l'établissement d'accueil et du tuteur)	Rectorat - DPE	Un tuteur établissement. Pas de suivi par l'Inspé. Visite par un formateur académique ou un formateur EAFC.  Une rémunération annuelle de 1250 euros pour le tuteur en établissement. (Rémunération par la DPE)
<b>Lauréats MASTER DISCIPLINAIRE</b>	Exercice à mi-temps	Formation en alternance à l'Inspé	DOS et inspection (choix de l'établissement d'accueil et du tuteur)	Rectorat - DPE	Un tutorat mixte : un tuteur établissement et un tuteur référent à l'Inspé  Une rémunération annuelle de 1250 euros pour le tuteur en établissement. (Rémunération par la DPE)